

CONSEIL D'ADMINISTRATION UCA DELIBERATION N° 2021-09-24-10

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE PORTANT LA DEMANDE DE PUBLICATION DE DEUX POSTES AU CONCOURS NATIONAL DE L'AGREGATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 24 SEPTEMBRE 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne; Vu les statuts de l'UCA;

PRESENTATION DU PROJET

Complément à la campagne d'emplois 2021, demande de publication au fil de l'eau d'un poste de professeur des universités suite à la mobilité externe du titulaire au 1er septembre 2021. L'affectation du candidat est prévue au 1er janvier 2022.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ; Après en avoir délibéré;

DECIDE

De donner un avis favorable à la proposition de publication au concours national de l'agrégation les deux postes cidessous:

Poste GESUP	INSTITUT	Composante	Laboratoire	Section CNU	Contexte de la demande	Art de publication	Observations
PR 313 Ex PR0025	Institut DEM	Ecole de droit	EA CMH Centre Michel de l'Hospital	03 Histoire du droit et des institutions	ex Laurent BONNE recruté PR hors UCA au 01/09/2021	art 51 publication au titre de la mutation	Complément campagne 2021 Recrutement au 1er janvier 2022

Membres en exercice: 41

Votes: 30 Pour: 30 Contre: 0 Abstentions: 0 Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION 2021-06-29-10

TRANSMIS AU RECTEUR:

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.